

La constitution

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: On ne peut pas tout simplement passer du piège de l'unanimité à laquelle il est pratiquement impossible de parvenir à la décision de prendre des mesures unilatérales. Il n'est pas nécessaire de passer d'un extrême à l'autre. Vu que notre parti préconise le rapatriement de la constitution selon la formule de Vancouver, nous reconnaissons dès le départ que, même si ce serait idéal de pouvoir faire l'unanimité, c'est presque impossible en pratique. Les députés d'en face devraient donc cesser de nous conter des boniments en affirmant qu'il faut à tout prix faire l'unanimité et que, si c'est impossible, il faut prendre des mesures unilatérales.

Est-ce parce que le premier ministre actuel a une aura qui lui permet de communiquer avec les extra-terrestres qu'il pense avoir le pouvoir tout-puissant et divin d'agir unilatéralement, ce qu'un certain Mackenzie King n'a pas osé; ce qu'un certain St-Laurent n'a pas osé non plus; ce qu'un certain Pearson et même ce que le plus grand tyran de tous, John Diefenbaker, n'ont pas osé faire? Si M. Diefenbaker était au pouvoir aujourd'hui et s'il prenait des mesures unilatérales pour étouffer les aspirations de la révolution tranquille au Québec, tous les éditorialistes des petites villes écriraient certainement des articles très objectifs pour dire des choses comme: «M. Diefenbaker, vous êtes un tyran; vous êtes un despote, vous êtes un dictateur.» Le premier ministre parle de la tyrannie de l'unanimité. Je dis que l'on ne peut pas s'opposer à la tyrannie de l'unanimité des mesures unilatérales et dictatoriales qui vont à l'encontre de toutes les conventions constitutionnelles que nous respectons au Canada depuis 113 ans. Aucun député n'oserait prétendre que le Canada aurait vu le jour si John A. Macdonald avait dit: «Venez les enfants, je vais prendre des mesures unilatérales.» En s'attaquant au principe de l'unanimité, on s'attaque à l'essence même du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: J'ai essayé de comprendre en quoi ce projet d'action unilatérale dont nous sommes saisis aujourd'hui pourrait-il compenser l'absence d'unanimité? Nous voulons rapatrier la constitution et nous savons que nous n'obtiendrons pas l'unanimité sur ce point. Qu'importe. Nous réclamons au moins ce qui a été proposé à Vancouver.

Je crois que le fédéralisme tel que nous le pratiquons aujourd'hui comporte une lacune. Même le premier ministre Blakeney, que j'ai entendu à la télévision hier soir a souligné cette lacune de notre fédéralisme. Ceux qui ne vont pas trop souvent à l'ouest des Grands lacs devraient réfléchir à ces choses, car nous voulons tous que le Canada survive.» Personnellement, j'ai pratiqué le droit dans l'Ouest pendant huit ans et j'y suis retourné au cours de l'été; je dois dire que ce que j'ai entendu m'a effrayé. C'étaient des modérés, des émigrés de l'Est qui ont dit cet été: «Cela nous importe peu; faites comme il vous plaira». Et ce n'était pas une réaction émotive comme il y a deux ans. Il n'a pas été question de français sur les boîtes de céréales. C'était beaucoup plus que cela. Cette lacune dans le fédéralisme d'aujourd'hui se manifeste au moins de trois façons. C'est d'abord le contentieux fédéral-provincial qui est apparu au cours des deux dernières conférences. Depuis toujours, l'une ou l'autre des deux grandes provinces ou les deux à la fois ont fait contrepoids à l'omniprésence fédérale. Pour contrebalancer le gouvernement fédéral, on avait besoin au moins du Québec, de l'Ontario ou des deux à la fois.

Je ne vais pas m'étendre trop longtemps là-dessus, monsieur l'Orateur, mais nous savons qu'actuellement, pour ses raisons à lui, le gouvernement du Québec ne cherche pas tellement à faire contrepoids à la position fédérale. Nous l'avons bien vu au cours de la dernière conférence fédérale-provinciale et même à la précédente. On pouvait le percevoir à la télévision. Et hier, pour des raisons qui lui sont propres également, la province de l'Ontario n'a pas voulu hier jeter son poids dans la balance contre la puissante présence fédérale. Tout le processus des conférences fédérales-provinciales en est faussé. Ajouté à ce déséquilibre, il y a le second aspect, visible ici même, soit le déséquilibre flagrant dans la représentation des différentes régions. Ainsi, quand les deux principaux gouvernements provinciaux refusent de faire contrepoids au gouvernement fédéral comme ils l'ont toujours fait, enfin quand la représentation à la Chambre des communes est elle-même déséquilibrée, la situation devient encore plus difficile. Les conservateurs sont pratiquement absents du Québec, ils ne peuvent donc pas représenter vraiment cette région. D'autre part, en ce qui concerne l'Ouest, les deux seuls députés ministériels de cette région ne peuvent représenter à eux seuls tout l'ouest du Canada.

Il n'y a pas de véritable représentation de l'Ouest dans le caucus du gouvernement—malgré tout le respect que je dois aux sénateurs qui se voudraient des représentants, mais qui n'en sont pas car ils n'ont pas à faire face à la population en période d'élections. De toute manière, ce sont pour la plupart des convertis et par conséquent suspects, comme les Olsons et compagnie.

A propos du sénateur Olson, ministre d'État chargé du Développement économique, il aurait dit à Edmonton, selon le *Sun* de Vancouver en date du 11 octobre, qu'il ne favorisait pas la formule d'amendement constitutionnel du premier ministre Trudeau. Il aurait dit préférer la proposition de l'Alberta. C'est encore là un problème que devra régler le premier ministre. Un premier ministre aurait fort bien pu dire un jour qu'il était temps de procéder unilatéralement. Peut-être qu'à l'époque de M. Diefenbaker, en 1958, alors qu'il y avait 208 députés dont 50 du Québec du côté du gouvernement, un premier ministre qui n'aurait pas respecté la juridiction des provinces aurait pu dire qu'il comptait des députés venus de tous les coins du Canada et qu'il pouvait donc agir unilatéralement. Cependant, s'il est un moment qui ne convient pas à une intervention unilatérale, c'est bien quand la représentativité à la Chambre des communes est aussi faussée qu'elle l'est maintenant.

● (1530)

A cela vient s'ajouter ce que j'ai déjà signalé, c'est-à-dire l'existence au pays de villes n'ayant qu'un seul journal. Dans une ville où il n'y a qu'un seul journal on ne voit qu'un aspect de l'actualité dans l'éditorial. Même si ces villes sont aussi importantes que Montréal ou Ottawa, lorsque le public ne peut lire qu'un seul quotidien, il est mal renseigné et ne peut juger impartialement. C'est dans ce cas-là que l'on a recours à une autre tactique, on se sert de la publicité télévisée pour manipuler l'opinion. Nous savons tous que le but de la télévision est de transmettre un message. Or, c'est un excellent moyen de propagande, mais il ne présente pas le message avec l'objectivité désirable. Quand on se retrouve en pareille situation, quand il existe une telle faiblesse dans le fédéralisme, on commence à se faire une idée fautive de ce qu'est le pays.